



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-cinquième session
Rome, 2-3 décembre 1998

ACTIVITÉS PRÉVUES AU TITRE DES PROJETS

DONS APPROUVÉS
PAR LE PRÉSIDENT AU TITRE DU MÉCANISME SPÉCIAL D'INTERVENTION

1. À sa troisième session extraordinaire, tenue le 17 janvier 1986, le Conseil d'administration a autorisé le Président du FIDA à financer des activités préparatoires directement liées aux opérations de prêt du Fonds au titre du Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification, à hauteur de 600 000 USD ou 250 000 USD pour chaque proposition, selon qu'il s'agit d'activités à entreprendre avant ou à exécuter après l'entrée en vigueur du prêt.
2. À sa dix-huitième session en janvier 1995, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 85/XVIII habilitant le Président à approuver des dons au titre du Mécanisme spécial d'intervention (MSI) dans le cadre du Programme ordinaire. Ces dons MSI seraient consentis sur la base de critères de priorité rigoureux aux emprunteurs du FIDA bénéficiant de conditions particulièrement favorables.
3. L'annexe D au document EB 98/65/R.32 ci-joint présente une description de trois dons MSI approuvés par le Président du FIDA.

DONS APPROUVÉS PAR LE PRÉSIDENT AU TITRE DU MÉCANISME SPÉCIAL D'INTERVENTION

Région	Pays	Titre du projet	Montant (USD) ^{1/}	Objet du don
Afrique I	Sénégal	Projet agroforestier de lutte contre la désertification	75 000	Favoriser le démarrage harmonieux de l'exécution. Les fonds seront alloués à des activités de préparation, de recherche et de lancement, y compris un appui pour: i) la sélection du personnel clé du projet; la préparation des documents d'acquisition et du premier plan de travail et budget annuel (PTBA); la mise au point définitive du manuel d'exécution; ii) la recherche appliquée aux systèmes de pompage à motricité animale, en s'inspirant d'expériences similaires probantes au Tchad et en Mauritanie; iii) la préparation d'enquêtes pour la sélection des villages; et iv) l'organisation d'un atelier de démarrage du projet, y compris le recrutement d'un facilitateur.
Asie et Pacifique	Laos	Projet de développement agricole de la province de Xieng Khouang - Phase II	50 000	Faciliter l'exécution et le démarrage précoce du projet. Les fonds serviront à financer: i) un voyage d'étude au Viet Nam à l'intention du personnel clé du projet pour l'initier à la méthodologie du développement participatif; ii) le recrutement d'un consultant spécialiste du S&E chargé de concourir à la mise en place d'un système de S&E fondé sur l'actuel système de comptes rendus des services publics, y compris une formation pour le personnel de S&E de l'unité provinciale de gestion du projet (UPGP); iii) un atelier de démarrage; iv) un programme de sensibilisation, y compris la préparation et la diffusion de documents d'information à l'intention des bénéficiaires du projet; v) la traduction et la distribution du rapport de préévaluation; vi) une formation aux procédures du FIDA à l'intention du personnel du projet; et vii) une formation à la gestion du personnel et des cours d'anglais.

3



^{1/} Ce chiffre est sujet à révision à la lumière des dépenses effectives, mais ne dépassera pas le montant indiqué.

**DONS APPROUVÉS PAR LE PRÉSIDENT AU TITRE DU MÉCANISME SPÉCIAL D'INTERVENTION**

Région	Pays	Titre du projet	Montant (USD) ^{1/}	Objet du don
	Sri Lanka	Projet régional de promotion économique de Matale	50 000	Faciliter le démarrage effectif de l'exécution du projet. Les fonds serviront à financer ce qui suit: i) recrutement d'un diligent local de projet; ii) formation; iii) appui à la sélection et au recrutement du personnel clé; iv) équipement; v) enquêtes locales (y compris de référence) et réunions de planification, centrées notamment sur une méthode d'élaboration participative du PTBA.

^{1/} Ce chiffre est sujet à révision à la lumière des dépenses effectives, mais ne dépassera pas le montant indiqué.

1/ Ce chiffre est sujet à révision à la lumière des dépenses effectives, mais ne dépassera pas le montant indiqué.